REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 14 septembre 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint des départements de la santé des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud

Adoption d'un projet de convention intercantonale en matière de santé numérique

Les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud ont approuvé un projet de convention intercantonale visant à renforcer leur collaboration dans le développement de la santé numérique. Au-delà du dossier électronique du patient (DEP), qui est mis à disposition depuis mai 2021 par l'Association CARA et financé par les cinq cantons contractants, ceux-ci souhaitent se donner un cadre commun qui soit favorable au développement conjoint de nouveaux services numériques utiles à la prise en charge des patientes et des patients. Une telle collaboration dans ce domaine est unique en Suisse. Le projet est transmis à une commission interparlementaire pour examen.

Le dossier électronique du patient (DEP), exploité par l'Association CARA et disponible depuis le 31 mai 2021, est régi par la législation fédérale, notamment par la loi fédérale sur le dossier électronique du patient et la loi fédérale sur la protection des données. La mise à disposition et l'exploitation d'autres services de santé numérique visant à améliorer la coordination des soins nécessitent également de disposer de bases légales. Avec ce texte unique et novateur, les cantons entendent stimuler et pérenniser leur collaboration en matière de santé numérique sur le long terme, mettre en place des outils cohérents à l'échelle supracantonale et mutualiser leurs efforts dans ce domaine en pleine extension.

Le projet de convention se comprend comme un cadre suffisamment large pour permettre de développer les services de santé numériques nécessaires à la population, aux professionnelles et aux professionnels de santé. Elle porte en particulier sur les données, les organisations traitant ces données, leur sécurité et leur protection. Les cantons contractants travaillent d'ailleurs déjà sur plusieurs services complémentaires au dossier électronique du patient, comme le plan de médication partagé, visant à fournir un aperçu exhaustif et à jour du traitement médicamenteux du patient, ou encore le plan de soins partagé, qui doit soutenir les équipes interprofessionnelles dans la prise en charge de patients chroniques ou en situation complexe.

Santé numérique et santé publique

Le développement de la santé numérique offre plusieurs opportunités majeures d'un point de vue de santé publique. Aux citoyennes et citoyens, patientes et patients, le développement de ces technologies donne une réelle possibilité de s'approprier leurs données personnelles de santé et ainsi devenir acteurs de leur propre santé. Par le biais de ces outils, le patient peut développer ses compétences et renforcer sa capacité de décision et de choix de prise en

charge.

Pour le système de santé, le développement de ces technologies devra permettre d'améliorer l'efficience, la sécurité et la qualité des prises en charge, notamment des malades chroniques ou des personnes en situation de vulnérabilité, dont les besoins en termes de coordination, d'intégration et de continuité des soins sont majeurs. Ces améliorations permettent par exemple la diminution d'examens faits à double. Elles sont rendues possibles par une transmission rapide et pertinente de l'information, avec le patient d'une part et avec les professionnelles et les professionnels impliqués dans la prise en charge d'autre part.

Procédure interparlementaire

Le projet de convention adopté par les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud est transmis ce jour à une commission interparlementaire d'examen réunissant sept députées et députés de chaque canton contractant. À la suite des travaux de la commission, le projet sera transmis aux exécutifs cantonaux concernés, puis aux législatifs pour ratification. L'entrée en vigueur de la convention est attendue pour janvier 2024.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Jacques Gerber, Ministre chargé du département de l'économie et de la santé du canton du Jura, Président de l'Association CARA, secr.sic@jura.ch, T. 032 420 52 03;*
- *M. Philippe Demierre, conseiller d'État chargé de la direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg, T. 026 305 29 04;*
- *M. Mauro Poggia, conseiller d'État chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé du canton de Genève, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, laurent.paoliello@etat.ge.ch, T. 079 935 86 75;*
- *M. Mathias Reynard, conseiller d'État chargé du département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais, SSP-MEDIAS@admin.vs.ch, T. 027 606 50 90;*
- *Mme Rebecca Ruiz, conseillère d'État chargée du département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, medias.sgdsas@vd.ch, T. 021 316 50 04.*